

## Les aides aux personnes en difficulté

*Cette fiche recense les organismes sociaux et les associations qui œuvrent en direction des personnes en difficulté et qui permettent, grâce à leurs actions et au versement de certaines aides financières, de faire face à l'urgence et de lutter contre l'exclusion.*

### HAUTE-LOIRE

#### Sommaire

- I- LES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES
- II- RSA - CUI
- III- LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)
- IV- LES SOINS GRATUITS
- V- LE SAMU SOCIAL
- VI- OU DORMIR ?
- VII- L'INSERTION PAR LE LOGEMENT
- VIII- LES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES PERSONNES EN DETRESSE
- IX- AUTRES FORMES D'AIDES
- X- LES ORGANISMES D'AIDE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

#### I- LES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES

Des aides financières sont versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de son domicile et concernent plus particulièrement les familles défavorisées.

##### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

5 rue de la République  
43100 BRIOUDE  
Fax : 04 71 74 57 99  
Mardi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, jeudi de 13 h 30 à 16 h, vendredi de 13 h à 15 h 30

##### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-LOIRE (CAF)

10 avenue André Soulier - BP 322  
43011 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél : 04 71 07 57 00  
Fax : 04 71 07 57 24  
Web : <http://www.lepuy.caf.fr>  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

. les différentes prestations : les prestations pour élever les enfants (la prestation d'accueil du jeune enfant, la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, le complément de libre choix du mode de garde, ...), les prestations liées au logement (allocation de logement sociale, aide personnalisée au logement, prêt à l'amélioration de l'habitat, ...), les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire, les prestations particulières (le revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé, allocation aux adultes handicapés, ...)

Un Centre Communal d'Action Sociale existe dans chaque commune. Ses interventions varient selon l'analyse des besoins sociaux de la population et selon ses moyens financiers. Le rôle des communes en matière d'action sociale a augmenté très fortement. Les CCAS jouent un rôle majeur dans les actions de lutte contre la pauvreté et les difficultés de la vie. Il s'agit le plus souvent de secours d'urgence sous la forme de bons d'achat, d'aide alimentaire directe, de bons de transport ou encore d'aide financières remboursables ou non.

##### CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Mairie  
Place Lafayette  
43100 BRIOUDE  
Tél : 04 71 74 56 00  
Fax : 04 71 74 93 98  
Email : [social@ville-brioude.fr](mailto:social@ville-brioude.fr)  
Web : <http://www.brioude.fr>

##### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

31 boulevard de la République  
43011 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél : 04 71 07 01 30  
Fax : 04 71 07 01 40  
Email : [ccas@mairie-le-puy-en-velay.fr](mailto:ccas@mairie-le-puy-en-velay.fr)  
Web : <http://www.mairie-le-puy-en-velay.fr>

**CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-LOIRE**

Hôtel du département  
 1 place Monseigneur de Galard - BP 310  
 43011 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
 Tél : 04 71 07 43 43  
 Fax : 04 71 07 43 99  
 Email : [conseilgeneral@cg43.fr](mailto:conseilgeneral@cg43.fr)  
 Web : <http://www.cg43.fr/>  
 Direction de la vie sociale - Service Insertion  
 Tél : 04 71 07 44 01  
 Fax : 04 71 07 44 08  
 Email : [insertion@cg43.fr](mailto:insertion@cg43.fr)

**II- RSA - CUI****Le Revenu de Solidarité Active (RSA) :**

Le RSA entre en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale.

L'état et les départements s'associent pour mettre en place cette nouvelle prestation. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les Caisses de mutualité sociale agricole.

Source : <http://www.rsa.gouv.fr>

**Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) :**

Depuis le 1er janvier 2010 est entré en vigueur le nouveau " Contrat Unique d'Insertion " (CUI) créé par la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008. Ce contrat prend la forme, dans un cadre rénové, du Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand.

Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il donne lieu à une convention conclue entre l'employeur, le salarié et, selon le cas, Pôle emploi agissant pour le compte de l'Etat, ou le président du Conseil Général.

Source : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

**CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-LOIRE**

Hôtel du département  
 1 place Monseigneur de Galard - BP 310  
 43011 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
 Tél : 04 71 07 43 43  
 Fax : 04 71 07 43 99  
 Email : [conseilgeneral@cg43.fr](mailto:conseilgeneral@cg43.fr)  
 Web : <http://www.cg43.fr/>  
 Direction de la Vie Sociale - Service RSA-Insertion  
 Contact : MME GUYOT  
 Tél : 04 71 07 42 71  
 Fax : 04 71 07 42 63  
 Email : [insertion@cg43.fr](mailto:insertion@cg43.fr)

**III- LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)**

Le **FAJ** est destiné aux 18/25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. C'est une aide ponctuelle et individuelle. Le versement de l'aide est subordonné à l'élaboration d'un projet d'insertion (suivre une formation professionnelle, passer le permis de conduire, BAFA, accéder à un logement ou à des soins . . .).

La demande de FAJ s'effectue par le jeune lui-même avec le soutien d'un travailleur social appelé référent. Le référent se trouve dans les missions locales, les CCAS. Il aide le jeune à élaborer son projet et à formuler sa demande. Ensuite, le dossier est examiné par un comité d'attribution qui se réunit tous les 15 jours.

**IV- LES SOINS GRATUITS****1) La couverture maladie universelle (CMU)**

En fonction de votre situation, plusieurs dispositifs existent pour couvrir partiellement ou en totalité vos dépenses santé.

La **CMU de base** permet à tous les résidents en France de bénéficier des prestations en santé couvertes par les régimes d'assurance maladie obligatoires. Mais ces régimes ne prennent pas en charge la totalité des dépenses de santé engagées.

La **CMU complémentaire**, attribuée sous conditions de ressources, est une sorte de complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire.

L'**aide complémentaire santé** est une aide attribuée elle aussi sous conditions de ressources : le plafond CMU + 20 %. Elle vous permet d'acquérir une couverture complémentaire en matière de santé auprès d'un organisme complémentaire de votre choix (mutuelle, institution de prévoyance, assurance). L'aide sera versée directement à cet organisme qui la déduira du prix de votre contrat.

Dans des situations très particulières, l'**Aide Médicale de l'Etat** peut également prendre en charge certaines dépenses de santé.

Source : <http://www.cmu.fr>

## 2) Où se soigner ?

### - Les soins d'urgence, vaccinations, accompagnement à la démarche de soins

#### **CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX**

12 boulevard du docteur André Chantemesse - BP 352

43012 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

Tél : 04 71 04 32 10

Fax : 04 71 04 33 66

Web : <http://www.ch-lepuuy.fr>

### - Les soins spécialisés

#### **CENTRE DE CURE AMBULATOIRE EN ALCOOLOGIE (CCAA)**

Antenne au Centre de santé

Rue Michel de l'Hospital

43100 BRIOUDE

Tél : 04 71 09 49 80 (CCAA du Puy)/04 71 74 94 30 (Antenne Brioude)

. prise en charge médico-psycho-sociale de personnes ayant des difficultés avec l'alcool

. consultation médicale le mardi de 8 h 30 à 12 h - possibilité d'un RDV avec une assistante sociale et une psychologue

#### **CENTRE DE PLANIFICATION DU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL**

Centre de périnatalité

2 rue Michel de l'Hospital

43100 BRIOUDE

Tél : 04 71 50 98 65

Mardi de 14 h à 17 h

#### **ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE (ANPAA 43)**

Résidence Le Victor Hugo

21 rue des Moulins

43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél : 04 71 09 49 80

Fax : 04 71 02 03 40

Email : [comité43@anpa.asso.fr](mailto:comité43@anpa.asso.fr)

Web : <http://www.anpaa.asso.fr>

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - vendredi fermeture à 17 h

. prise en charge médico-psycho-sociale de personnes ayant des difficultés avec l'alcool, groupes de paroles pour les patients et leurs proches.

Sevrage tabagique pour les personnes défavorisées. Entretien avec les proches. Consultation médicale du lundi au vendredi de 8 h à 13 h

#### **CENTRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES - LA PLAGE (CAARUD)**

2 rue des Tanneries

43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél : 04 71 04 94 47

Fax : 04 71 02 36 42

Email : [laplage-cdpa43@wanadoo.fr](mailto:laplage-cdpa43@wanadoo.fr)

. accueil des usagers de drogue, des familles, des amis, des professionnels, des intervenants

. information et documentation sur les toxicomanies, prévention et orientation

. accompagnement social et psychologique, aide dans les démarches de la vie courante, échange de seringues, soins infirmiers, . . .

. 4 types d'accueil : "Mosaïque" accès douche, machine, PES, soins infirmiers, info, collation, orientation d'urgence (lundi, jeudi et vendredi de 13 h

45 à 16 h, mercredi de 16 h 30 à 18 h) - "Individuel" accompagnement social et psychologique sur RDV, soins infirmiers (lundi et mercredi de 9 h à 12

h, mardi de 16 h à 17 h) - "Permanence Matos Usagés" mise à disposition de matériel, information, risques (mardi de 13 h 45 à 16 h, vendredi de 16

h30 à 18 h) - "Accueil femmes" PES, ateliers, douches, machines . . . (vendredi de 9 h à 12 h)

. programme Echange de Seringue accessible aux heures d'ouverture de la structure

. permanence 15 rue Aristide Briand à Brioude : "Matos Usagés" le mardi de 10 h à 17 h et le vendredi de 17 h 30 à 19 h 30

#### **CENTRE DE PLANIFICATION**

Centre hospitalier Emile Roux  
12 boulevard du docteur André Chantemesse  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél : 04 71 04 34 75  
Fax : 04 71 04 35 16  
Web : <http://www.ch-lepuy.fr>  
Sur rendez-vous le mercredi de 14 h à 17 h

#### **CENTRE DE PLANIFICATION DU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL**

2 rue André Laplace  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél : 04 71 02 94 95  
Fax : 04 71 02 25 88  
Web : <http://www.planning-familial.org>  
Jeudi de 17 h à 19 h et sur RDV  
. accueil, écoute, information, documentation (contraception, avortement, sexualité, violences sexuelles ...)

#### **CENTRE SPÉCIALISÉ DE SOINS POUR TOXICOMANES (CSST)**

Centre hospitalier Emile Roux  
12 boulevard du docteur André Chantemesse  
43012 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél : 04 71 04 32 10/04 71 04 35 82  
Fax : 04 71 04 35 82  
Web : <http://www.ch-lepuy.fr>  
. prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative du patient toxicomane ou de son entourage  
. traitement de substitution par méthadone avec suivi médical régulier et suivi psychologique

#### **UNITÉ D'ADDICTOLOGIE (UAL)**

Centre hospitalier Emile Roux  
12 boulevard du docteur André Chantemesse  
43012 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél : 04 71 04 35 82  
Fax : 04 71 04 37 63  
Email : [secretariat.addicto@ch-lepuy.fr](mailto:secretariat.addicto@ch-lepuy.fr)  
Web : <http://www.ch-lepuy.fr>  
Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h  
Contact : DOCTEUR GÉRARD  
Email : [antoine.gerard@ch-lepuy.fr](mailto:antoine.gerard@ch-lepuy.fr)  
. l'unité d'addictologie regroupe : une équipe hospitalière de liaison en addictologie (à destination des patients hospitalisés pour alcool, tabac, drogues illicites), un centre référence cannabis : accueil, information, accompagnement pour le problème du cannabis auprès des ados ou de leur entourage (parents, fratrie...), un centre de soins spécialisé pour toxicomane de Haute-Loire : soins pour les personnes dépendantes des drogues illicites

#### **CENTRE DE PLANIFICATION DU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL**

Maison de Brunelles  
12 avenue du générale de Gaulle  
43120 MONISTROL-SUR-LOIRE  
Tél : 04 71 66 07 43  
Fax : 04 71 66 07 43  
Email : [planningmonistrol@orange.fr](mailto:planningmonistrol@orange.fr)  
Mercredi de 15 h à 17 h - vendredi de 12 h à 16 h

#### **- Info sida**

#### **ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA (ACTIS 43)**

6 rue de la Ronzade  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél : 04 71 02 20 78  
Fax : 04 71 02 04 56  
Email : [actis43@free.fr](mailto:actis43@free.fr)  
Web : <http://actis43.tel/>  
Mercredi et vendredi de 16 h à 19 h ou sur RDV  
. écoute, prévention, soutien psychologique, aide dans la vie de tous les jours

#### **CENTRE DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT (CDAG)**

Centre hospitalier Emile Roux - Service K1  
12 boulevard du docteur André Chantemesse - BP 352  
43012 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél : 04 71 04 34 63/04 71 05 66 90 (Répondeur)  
Fax : 04 71 04 34 29  
Web : <http://www.ch-lepuy.fr/>  
Lundi de 13 h 30 à 17 h 45, mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 et vendredi de 9 h à 12 h 30

## **V- LE SAMU SOCIAL**

Le SAMU social : Son numéro de téléphone est le 115. Il est gratuit et fonctionne toute l'année 24 h/24. Il vous informe sur les possibilités d'hébergement d'urgence, les lieux pour un repas, les structures de soins.

## VI- OU DORMIR ?

### APPARTEMENTS D'ACCUEIL D'URGENCE DU CCAS

Mairie  
Place Lafayette  
43100 BRIOUDE  
Tél : 04 71 74 56 00  
Fax : 04 71 74 93 98  
Email : [social@ville-brioude.fr](mailto:social@ville-brioude.fr)  
. 11 studios d'accueil d'urgence  
. accompagnement social effectué par Mme GIRAL

### ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT ET L'INSERTION SOCIALE - TRAIT D'UNION (ALIS)

Rue Emile Barbet - BP 98  
43103 BRIOUDE CEDEX  
Tél : 04 71 74 94 29  
Fax : 04 71 74 91 80  
Email : [a.i.s.traitdunion@wanadoo.fr](mailto:a.i.s.traitdunion@wanadoo.fr)  
. ouverture 24h24 toute l'année, durée de séjours variable en fonction de la situation de la personne, des objectifs et des moyens  
. hébergements d'urgence, de stabilisation, d'insertion  
. centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation (hommes et femmes) (10 places en chambre individuelle) - appartements d'accueil pour victimes de violences (Femme et enfant) (7 places) - appartements d'insertion et d'accès à l'autonomie (personne isolée, homme, femme, famille) (9 places) - appartements ALT pour un hébergement transitoire de courte durée (famille, femme isolée avec enfant) (8 places)  
. accueil de jour : ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30 - dépannages alimentaires, domiciliation d'adresse, vestiaire, douche, laverie, instruction CMU, CMUC, + autres démarches administratives, permanence santé, orientation professionnelle, écoute et soutien individualisé  
. accueil de jour de 11 h à 16 h 30 5j/7

### SECOURS CATHOLIQUE

MME COUTANSON  
3 place Croix-de-Carle  
43500 CRAPONNE-SUR-ARZON  
Tél : 04 71 03 20 02  
Fax : 04 71 03 20 02  
Email : [rene.coutanson@orange.fr](mailto:rene.coutanson@orange.fr)  
Web : [http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation\\_haute\\_loire.htm](http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation_haute_loire.htm)  
Mercredi et jeudi de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h 30 à 10 h 30  
. ouvert toute l'année  
. mise à disposition d'une chambre d'accueil d'urgence pour 2 personnes

### APPARTEMENT D'ACCUEIL D'URGENCE DU CCAS

Mairie  
1 place de la Favière - BP 30  
43300 LANGEAC  
Tél : 04 71 77 71 10  
Fax : 04 71 77 71 11  
Email : [police.municipale@ville-langeac.com](mailto:police.municipale@ville-langeac.com)  
Contact : MME FARIGOULE  
. fonctionne toute l'année, 24 h/24  
. accueil des SDF de passage à Langeac  
. capacité d'accueil : 2 personnes  
. durée de l'accueil : 48 h

### ESPACE DES DROITS DE L'HOMME

Mairie  
43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON  
Tél : 04 71 65 71 90  
Fax : 04 71 65 71 99  
Email : [chambon@ville-lechambonsurlignon.fr](mailto:chambon@ville-lechambonsurlignon.fr)  
. accueil de SDF  
. durée : 3 nuits (6 mois minimum entre 2 passages)

### ACCUEIL SAINT-FRANÇOIS

6 rue Saint-Mayol  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél : 04 71 05 98 86  
Fax : 04 71 05 98 87  
Email : [gite.stfrancois@wanadoo.fr](mailto:gite.stfrancois@wanadoo.fr)  
. accueil d'hommes célibataires majeurs  
. capacité d'accueil : 8 places  
. durée d'accueil à partir d'1 mois  
. Pour intégrer le CHRS s'adresser à l'Association Le Tremplin

#### **ASSOCIATION MAMBRÉ**

5 rue Vaneau  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél : 04 71 09 57 33  
Fax : 04 71 02 50 73  
Email : [mambre.association@neuf.fr](mailto:mambre.association@neuf.fr)

- . fonctionne toute l'année 24 h/24
- . accueil de femmes majeures avec ou sans enfants en grande difficulté
- . durée de l'accueil : 3 mois avec possibilité de prolongement

#### **CENTRE D'HÉBERGEMENT COLLECTIF ET ÉCLATÉ**

Association "Le tremplin"  
4 rue de la Passerelle  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél : 04 71 09 27 25  
Fax : 04 71 02 67 34  
Email : [tremplin43@wanadoo.fr](mailto:tremplin43@wanadoo.fr)

- . accueil et accompagnement de personnes majeures seules ou en famille

#### **EMMAÛS**

13 rue Henri Pourrat  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél : 04 71 05 63 24  
Email : [emmaus.43@orange.fr](mailto:emmaus.43@orange.fr)  
Web : <http://emmaus43.homelinux.net>

- . Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
- . accueil de nuit : 12 rue Bouillon (Tél : 04 71 02 53 79)
- . "Bric à brac" : za Taulhac rue du Lieutenant-Colonel Rebeyrotte (Tél : 04 71 05 63 24)

#### **SECOURS CATHOLIQUE**

1 bis allée du Château  
43120 MONISTROL-SUR-LOIRE  
Tél : 04 71 66 34 30  
Web : [http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation\\_haute\\_loire.htm](http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation_haute_loire.htm)

- . accueil pour SDF (4 places)

#### **SECOURS CATHOLIQUE**

MME CHAPUIS  
Rue Chaussade  
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL  
Tél : 04 71 57 62 36  
Web : [http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation\\_haute\\_loire.htm](http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation_haute_loire.htm)

- . Contact : M. RICHAUD
- . informations 2009 non communiquées
- . ouverture toute l'année de 8 h à 20 h
- . mise à disposition d'un lit, réservé aux routards pour une durée de 48 h

#### **MAIRIE**

27 rue Nationale  
43200 SAINT-MAURICE-DE-LIGNON  
Tél : 04 71 65 31 32  
Fax : 04 71 65 33 96

- . accueil de routards pour 3 jours maximum

#### **APPARTEMENT D'ACCUEIL D'URGENCE DU CCAS**

Mairie  
Place de l'Hôtel de Ville  
43250 SAINTE-FLORINE  
Tél : 04 73 54 19 78  
Fax : 04 73 54 34 13  
Email : [mairiesteflorine@voila.fr](mailto:mairiesteflorine@voila.fr)

- . ouvert toute l'année
- . capacité d'accueil : 1 famille + 2 enfants ou 1 couple ou 2 hommes ou 2 femmes
- . pour personnes ou familles en rupture momentanée d'hébergement
- . durée : 2 mois mais possibilité de renouvellement (1 fois)

#### **SECOURS CATHOLIQUE**

3 boulevard de la Paix  
43200 YSSINGEAUX  
Tél : 04 71 59 15 33  
Web : [http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation\\_haute\\_loire.htm](http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation_haute_loire.htm)

- . 1 local d'accueil d'urgence pour les routards et SDF
- . capacité d'accueil : 2 personnes

## VII- L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

Droit au logement opposable (DLO), caution, engagement national pour le logement . . . toutes les actualités sur : <http://www.logement.gouv.fr>

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (CDAPL)

Service des Préventions des Exclusions et Insertion Sociale ( PEIS)  
24 boulevard Alexandre Clair - BP 348  
43012 LE PUY-EN-VELAY  
Tél : 04 71 05 32 30  
Fax : 04 71 02 81 17  
Email : [dd43-actions-sociales@sante.gouv.fr](mailto:dd43-actions-sociales@sante.gouv.fr)

### LA CLEF 43

9 rue du Petit Vienne  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél : 04 71 05 00 06  
Fax : 04 71 05 00 06  
Email : [la-clef43@wanadoo.fr](mailto:la-clef43@wanadoo.fr)  
Web : <http://www.habitat-humanisme.org>

. plan départemental d'aide au logement des plus démunis : agence immobilière à vocation sociale qui a pour objectif la réinsertion par le logement

## VIII- LES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES PERSONNES EN DETRESSE

Il existe de nombreuses possibilités d'aide aux personnes en difficulté. Plusieurs associations, répertoriées ci-dessous, peuvent aider à trouver une solution.

### LES RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR

14 rue du Paradis  
43100 BRIOUDE  
Tél : 04 71 74 93 79  
Jeudi de 9 h à 12 h (hiver)

### SECOURS CATHOLIQUE

39 rue du 4 Septembre  
43100 BRIOUDE  
Tél : 04 71 74 84 26  
Mercredi de 14 h à 16 h  
. accueil et écoute (café, gâteaux offerts), possibilité d'aide sur une partie du paiement d'une facture (EDF, GDF . . .), bon alimentaire (8 euros)

### SECOURS CATHOLIQUE

MME COUTANSON  
3 place Croix-de-Carle  
43500 CRAPONNE-SUR-ARZON  
Tél : 04 71 03 20 02  
Fax : 04 71 03 20 02  
Email : [rene.coutanson@orange.fr](mailto:rene.coutanson@orange.fr)  
Web : [http://www.secoures-catholique.org/delegation/delegation\\_haute\\_loire.htm](http://www.secoures-catholique.org/delegation/delegation_haute_loire.htm)  
Mercredi et jeudi de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h 30 à 10 h 30  
. écoute, aide alimentaire, vestiaire, secours divers, domiciliation du courrier

### ASSOCIATION "LE TREMPLIN"

4 rue de la Passerelle  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél : 04 71 09 27 25  
Fax : 04 71 02 67 34  
Email : [tremplin43@wanadoo.fr](mailto:tremplin43@wanadoo.fr)  
. gestion du CHRS collectif et éclaté  
. gestion du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) du département de la Haute Loire : la gestion du 115, domiciliation des personnes sans domicile fixe ou/et sans résidence stable, accueil sans RDV chaque matin de la semaine, avec rendez- vous les après-midi, orientation en urgence vers la solution la plus adaptée, accompagnement social pour toutes démarches administratives, accompagnement social vers et dans le logement  
. gestion du centre d'hébergement : CHRS d'insertion qui n'accueille pas en urgence, appartements ALT, appartements mère-enfants (âgés de moins de 3 ans)  
. l'accompagnement social proposé a pour objectif principal le relogement  
. les demandes d'hébergement sont effectuées soit sur RDV (les mardis matin) soit par courrier.  
. les services de l'établissement sont ouverts à toutes personnes majeure (seules ou en famille) éprouvant des difficultés sociales durables ou momentanées

### **BANQUE ALIMENTAIRE**

M. GUERULT

4 rue Louis Oudin

43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél : 04 71 04 02 13

Email : [banqualimentaire43@free.fr](mailto:banqualimentaire43@free.fr)

Web : <http://www.banquealimentaire.org>

Lundi et mercredi de 8 h à 11 h

. la banque alimentaire collecte des denrées de surplus des industries agro-alimentaires, de grandes surfaces pour les remettre à des associations caritatives et humanitaires

. mise en place du programme "Alimentation et insertion" en partenariat avec d'autres organismes

### **CROIX-ROUGE FRANÇAISE (CRF)**

Délégation départementale de la Haute-Loire

3 rue Charles VII

43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél : 04 71 09 10 04

Fax : 04 71 02 18 00

Email : [dd43@croix-rouge.fr](mailto:dd43@croix-rouge.fr)

Web : <http://www.croix-rouge.fr>

Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h 30

. aide humanitaire sous toutes ses formes, en France et dans le monde : accueil, écoute, visites aux personnes âgées ou isolées, soutien psychologique, aide alimentaire, vestiaire, aide financière sous condition, aide à la réinsertion, secours divers

### **LES RESTAURANTS DU COEUR (SIÈGE DÉPARTEMENTAL)**

1 rue Francisque Mandet

43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél : 04 71 09 73 18

Fax : 04 71 09 07 73

Email : [restosducoeur.43@wanadoo.fr](mailto:restosducoeur.43@wanadoo.fr)

Web : <http://www.restosducoeur.org>

. de novembre à mars : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h - d'avril à octobre : mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h

. distribution de repas pendant la période hivernale pour les plus démunis au centre de distribution : 3 rue de Valenciennes (Tél : 04 71 09 34 74) :

de décembre à mars : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h et d'avril à novembre le mardi et vendredi de 14 h à 17 h (fermeture au mois d'août), aide matérielle (vestiaire), accompagnement et écoute, ateliers couture, cuisine, coiffure, rendez-vous cinéma et sorties découverte, atelier d'insertion (rénovation d'appartements, atelier CLE (communication lecture/écriture)

. resto bébés : 44 rue des Farges (Tél : 04 71 05 47 01), mardi et jeudi de 14 h à 17 h de décembre à fin mars

### **SECOURS CATHOLIQUE - DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE**

2 avenue du Maréchal Foch

43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél : 04 71 09 30 77

Fax : 04 71 02 54 58

Email : [sc-le-puy@secours-catholique.asso.fr](mailto:sc-le-puy@secours-catholique.asso.fr)

Web : [http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation\\_haute\\_loire.htm](http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation_haute_loire.htm)

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h - vendredi de 8 h 30 à 12 h

. le Secours Catholique analyse les causes d'exclusion et d'injustice, alerte l'opinion publique, agit sur les institutions, travaille en partenariat avec d'autres associations

. premiers besoins : aide alimentaire, soins, hébergement, collectif demandeurs d'asile, 4 accueils de nuits d'urgence, service emploi/insertion (ateliers d'insertion), aide aux devoirs, aux vacances par l'attribution de "bourses soleil", accueil d'enfants de Lyon et de Paris dans des familles d'accueil de la Haute-Loire, actions conviviales et collectives

. service d'action internationale : aide aux étrangers en France, soutien de projets locaux, sensibilisation du public à la dimension universelle de la charité, de la solidarité

### **SECOURS CATHOLIQUE - EQUIPE LOCALE DU PUY-EN-VELAY**

MME KLEFFERT

2 rue Auguste Aymard

43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél : 04 71 02 43 11

Email : [francoise-kleffert@secours-catholique.org](mailto:francoise-kleffert@secours-catholique.org)

Web : [http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation\\_haute\\_loire.htm](http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation_haute_loire.htm)

. accueil, écoute, vesti-boutique, réception des vêtements, groupement alimentaire familial, aide aux devoirs

### **SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (SPF)**

54 avenue du Maréchal Foch - BP 140

43004 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

Tél : 04 71 05 99 80

Fax : 04 71 05 99 80

Email : [contact@spf43.org](mailto:contact@spf43.org)

Web : <http://www.secourspopulaire.asso.fr>

Lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h

. distribution de colis alimentaires, vêtements, bouteilles de gaz, organisation de vacances (pour enfants, adultes, familles), activités sportives (enfants, adultes), aide aux devoirs

**SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

MME KAEPPÉLIN

55 boulevard Carnot

43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél : 04 71 02 33 95/06 08 10 53 91

Email : [elisabeth.kaepelin@cegetel.net](mailto:elisabeth.kaepelin@cegetel.net)Web : <http://www.st-vincent-de-paul.org>

. aides mobilières, vestimentaires, alimentaires et financières, visites à domicile ou dans les hôpitaux de personnes isolées, malades, âgées

**LES RESTAURANTS DU COEUR**

MME CLÉMENTSON

55 rue du Monteil

43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Tél : 04 71 61 62 84/04 71 75 99 09

Web : <http://www.restosducoeur.org>

De décembre à mars : lundi de 14 h à 17 h et jeudi de 9 h à 11 h - de mai à novembre (sauf août) : 1 jeudi sur 2 de 9 h à 11 h

. aide alimentaire, écoute, aide aux formalités administratives, vestiaire, récupération de meubles et redistribution

**POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES (PAEJ)**

M. TRONCHON

Maison de Brunelles

12 avenue du Général de Gaulle

43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Tél : 04 71 66 58 83

Fax : 04 71 75 93 68

Email : [paejacija@wanadoo.fr](mailto:paejacija@wanadoo.fr)Web : <http://www.paejlesmarchesduvelay.com.fr>

Du mardi au vendredi après-midi - samedi sur RDV

Email : [paej1@orange.fr](mailto:paej1@orange.fr)

. présence d'une psychologue le mercredi et le samedi sur RDV

**POUR ACCUEIL DE JOUR ET D'ORIENTATION (PAJO)**

6 rue du 8 Mai

43750 VALS-PRÈS-LE-PUY

Tél : 04 71 09 63 50

Fax : 04 71 09 41 25

Email : [association@pajo.fr](mailto:association@pajo.fr)

Du lundi au dimanche de 8 h à 17 h

. 1er accueil, accompagnement personnalisé, orientation

. repas de midi, petits déjeuners, douches, machines à laver, ateliers internet, sculpture, communication, lecture, théâtre, psychologue

**IX- AUTRES FORMES D'AIDES****1 ) Aide pour le service du téléphone****Réduction sociale téléphonique :**

Certaines personnes (bénéficiaires RSA, AAH, ASS, certains invalides de guerres) titulaires d'une ligne téléphonique fixe, peuvent bénéficier d'une réduction de leur facture de téléphone.

Le montant, fixé chaque année, est de 4,21 € HT par mois. Les opérateurs doivent s'y conformer ou appliquer un montant plus favorable pour les consommateurs. A titre d'exemple, chez France Télécom, l'abonnement comprenant la réduction sociale téléphonique s'élève à 5,43 € HT par mois (au lieu du tarif normal de 13,38 € HT).

L'abonné doit faire parvenir sa demande à l'organisme gestionnaire de la prestation (CAF, Pôle emploi ou MSA) au titre de laquelle le droit à la réduction sociale est ouvert. Celui-ci délivre une attestation à l'abonné. L'abonné doit transmettre cette attestation, accompagnée du nom de l'opérateur qui le dessert et du numéro de sa ligne téléphonique, au prestataire chargé de la gestion du dispositif de réduction sociale téléphonique.

La réduction sociale est accordée, puis reconduite, par période de 12 mois après vérification des droits de l'abonné.

**Prise en charge des dettes téléphoniques :**

Les personnes en situation d'exclusion sociale peuvent solliciter une aide pour assurer le paiement de leur dette téléphonique. Les dépenses prises en charge concernent uniquement l'abonnement au service téléphonique fixe et les communications nationales vers des abonnés au service téléphonique fixe ou mobile.

Les personnes concernées doivent s'adresser, au plus tard dans les 30 jours qui suivent la mise en demeure signifiée par l'opérateur téléphonique, au secrétariat d'une commission départementale chargée de l'examen des dossiers d'endettement téléphonique. Les personnes qui saisissent la commission bénéficient, à partir du moment où celle-ci a avisé l'opérateur, d'un accès restreint aux services gratuits et d'urgence. Cette obligation pour l'opérateur cesse une fois que le préfet a statué sur la demande de prise en charge et au plus tard 90 jours après la date de réception par l'abonné de la mise en demeure. Le préfet statue sur les demandes en tenant compte du niveau de ressources, de la situation familiale du demandeur et des justifications apportées à l'appui de la demande. La dette pourra être totalement ou partiellement couverte selon les cas.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr>

## 2) Maintien du service de l'électricité

Les consommateurs d'électricité disposant de faibles ressources peuvent bénéficier, sur leur demande et pour leur résidence principale, d'un tarif spécial "de première nécessité" pour alléger leurs factures d'électricité.

Ce dispositif est ouvert aux personnes titulaires d'un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure ou égale à 9 kVa, et dont le montant mensuel des ressources est celui qui ouvre droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C). Lorsque plusieurs contrats de fourniture d'électricité sont conclus au sein d'un même foyer, le tarif de première nécessité ne s'applique qu'à un seul des ces contrats.

Il s'agit : d'une réduction de l'abonnement en électricité, ainsi que d'une réduction sur les 100 premiers kilowatt-heures consommés par mois. Le montant total de ces deux réductions peut varier de 30 à 50 % selon le nombre de personnes que compte le foyer.

Les organismes d'assurance maladie communiquent aux fournisseurs d'électricité, au plus tous les trimestres, les noms, prénoms et adresses des consommateurs qui sont susceptibles de bénéficier du tarif de première nécessité ainsi que le nombre de personnes que compte le foyer. A partir des informations fournies par les organismes d'assurance maladie, les fournisseurs d'électricité adressent à leurs consommateurs une attestation à remplir et à leur renvoyer.

La réduction est accordée pour une durée de 1 an, renouvelable après validation des droits par les organismes d'assurance maladie.

Le bénéfice du tarif de première nécessité se cumule, depuis le 15 août 2008, avec le tarif spécial de solidarité accordé aux personnes disposant de faibles ressources pour réduire leurs factures de gaz naturel, et avec les aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) notamment l'aide accordée en cas de factures impayées.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr>

## 3) Maintien du service de l'eau

Les personnes ou familles en situation précaire peuvent demander à bénéficier d'une aide exceptionnelle lorsqu'elles ne peuvent plus faire face à leurs dépenses d'eau.

Elle consiste en une prise en charge financière de tout ou partie des factures d'eau non acquittées et au maintien de la fourniture de l'eau jusqu'à la décision faisant suite à la demande d'aide des intéressés.

Les personnes qui sont abonnées directement à un service de distribution d'eau doivent présenter leurs demandes d'aide aux impayés au service social du conseil général, au centre communal d'action social ou à la caisse d'allocations familiales. Une commission solidarité eau est ensuite chargée d'examiner ces demandes. Elle peut décider d'une prise en charge totale ou partielle de la facture d'eau impayée. Elle peut en outre être amenée à réexaminer une demande dans le cas où tous les éléments nécessaires n'auraient pas été portés à sa connaissance lors du premier examen. Pendant le délai de traitement des demandes et tant que la commission ne s'est pas prononcée, aucune coupure d'eau ne peut-être effectuée par le distributeur d'eau.

Pour les personnes qui ne sont pas abonnées directement à un service de distribution d'eau, notamment celles qui habitent des logements collectifs et qui paient l'eau dans leurs charges, la demande d'aide aux impayés relève du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

S'adresser au service social du Conseil Général, à son distributeur d'eau, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) (Pôle DDASS) de son département.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr>

## 4) Aide aux transports

Pour faciliter les déplacements sur le réseau TER Auvergne et favoriser l'insertion sociale et professionnelle, la région Auvergne met en place **la carte Billet Solidarité (BS)** qui donne droit à une réduction de 75% sur l'achat de chaque billet.

Cette carte s'adresse aux résidents en Auvergne :

- demandeurs d'emploi non imposables indemnisés à moins de 80 % du SMIC,
- demandeurs d'emploi non imposables ayant épuisé leurs droits,
- jeunes de moins de 26 ans en projet d'insertion,
- salariés (y compris contrats aidés) à temps partiel ayant un revenu inférieur à 80 % du SMIC, inscrits au Pôle Emploi et non imposables,
- bénéficiaires du RSA,
- bénéficiaires de la couverture médicale universelle complémentaire (CMU-C),
- bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Les formulaires de demande sont à retirer dans les gares SNCF, les agences Pôle Emploi et les missions locales.

Pour en savoir plus : 0 820 024 355, <http://www.ter-sncf.com/auvergne>

## X- LES ORGANISMES D'AIDE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

Consultez la fiche EIJ n° 3.01 : "Rechercher un emploi".